

CHARTRE ¹

« Club des Entreprises Partenaires de SKEMA Business School »

SKEMA Business School invite ses entreprises partenaires à rejoindre son « Club des Entreprises Partenaires ».

Cette invitation vise à reconnaître et valoriser la contribution durable et réelle au développement de notre Ecole, sur le plan pédagogique et/ou professionnel et/ou sociétal, de nos entreprises partenaires.

Contribution des entreprises partenaires

SKEMA Business School n'exige aucune contrepartie formelle (quantitative et qualitative) à l'appartenance de l'entreprise à ce Club, en-dehors de la déclaration d'intention de celle-ci de contribuer durablement et réellement au développement de SKEMA Business School.

Cette contribution peut être de différente nature et peut être unique ou multiple.

Par exemple :

- Contribution pédagogique et institutionnelle :
 - o intervention dans les enseignements (cours, concours étudiants, Challenges, étude de cas, ...)
 - o partenariat formel avec un Programme ;
 - o participation aux Comités Scientifiques de Programme ;
 - o dons, subventions, contributions financières.
- Contribution professionnelle (insertion professionnelle) ;
 - o diffusion d'offres et/ou recrutements réguliers et significatifs de stagiaires, apprentis, jeunes diplômés, ... ;
 - o participation au Comité de prospective et développement de la Direction des Relations Entreprises de SKEMA Business School ;
 - o conférences, tables-rondes et rencontres.
- Contribution académique et recherche :
 - o Chaires de recherche,
 - o Institut,
 - o projets de recherche
- Contribution sociétale
 - o fonds de solidarité
 - o bourses étudiantes
 - o projet d'ouverture sociale
 - o sponsoring associatif, etc.

¹ La Charte du Club des Entreprises est mise à jour sur le site www.skema-bs.fr, « Relations Entreprises ».

SKEMA Business School s'engage, pour sa part, vis-à-vis des entreprises membres du Club des Entreprises Partenaires à :

- contribuer à la notoriété de la marque des entreprises partenaires auprès des étudiants :
 - o intranet étudiant ;
 - o affichages ;
 - o présentation de l'Entreprise, de vos concours ou modalités de recrutement ;
 - o site WEB.
- offrir un accès privilégié aux étudiants :
 - o accès gratuit aux Forums Stages et Emplois ;
 - o organisation de sessions spécifiques de recrutement ;
 - o mise en ligne par nos soins et promotion des offres de stage, d'apprentissage et d'emploi.
- associer les entreprises partenaires aux principaux événements de l'Ecole :
 - o Gala ;
 - o Remise des diplômes ;
 - o Conférences et colloques
- informer spécifiquement et régulièrement de l'actualité, des projets et des orientations de l'Ecole.
-

Engagement mutuel

Les Entreprises Partenaires et SKEMA s'engagent :

- à promouvoir auprès de leurs collaborateurs et partenaires l'existence et l'objet du présent engagement et s'autorisent mutuellement à communiquer sur ce partenariat (communiqués de presse, insertions sur leurs sites web et leurs plaquettes, utilisation des logos,...) ;
- à effectuer un suivi annuel des actions menées dans le cadre de ces partenariats ;
- à identifier un contact référent unique, chargé de l'animation et du suivi de la relation partenariale.

Modalités d'adhésion au « Club des Entreprises partenaires »

Pour adhérer au Club des Entreprises Partenaires, l'entreprise remplit un formulaire d'adhésion.

Contact: David IZOARD – david.izoard@skema.edu – + 33 (0)6 73 24 35 94

NB. Il est également possible de conclure une Convention de Partenariat en précisant davantage les engagements de chacune des deux parties et les modalités contractuelles.

Modalités de retrait du « Club des Entreprises partenaires »

Pour vous retirer du Club des Entreprises Partenaires, l'entreprise informe SKEMA par mail ou courrier de son souhait de retrait.

